

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2737

11 novembre 2008

SOMMAIRE

ABN AMRO Funds	131348	Iceberg S.A.	131347
Adilev Holding S.A.	131330	Instore Holdings S.à r.l.	131338
Alloy Market S.A.	131333	International Group Company S.A.	131366
Amel Invest S.A.	131333	J.L.A. First Holding S.A.	131372
ArclIndustrial France Developments I S.à r.l.	131336	J.T.L. Transports A.G.	131330
Assenagon S.A.	131375	LBREP III BC S.à r.l.	131374
Avenir Invest S.A.	131335	L'Immo S.A.	131359
Azuela Immobilière S.A.	131333	Meigerhorn Rosemont S.à r.l.	131336
Castella Investments S.A.	131368	MLAMGP 1 Partnership, S.e.c.s.	131376
CFSH Luxembourg S.à r.l.	131374	Moorfield Real Estate Fund Luxembourg Finance	131376
Clayton Group S.A.	131364	NTR Network Investment S.A.	131359
Clayton Group S.A.	131364	PEN S.à r.l.	131346
Clermon Holding Company S.A.	131359	PRA GmbH	131346
Consoltex Holdings Luxembourg	131364	Quest S.A.	131334
Diligentia SA	131347	Ruby Bay S.à r.l.	131374
Dominic Van den Bossche	131347	Satyricon Services Holding	131363
Due Esse S.A.	131365	Satyricon Services Holding	131348
ER S.A.	131348	Sculptor Holdings II S.à r.l.	131346
e-shelter Frankfurt 3 S.à r.l.	131370	Sculptor Holdings II S.à r.l.	131336
e-shelter Zurich 1 S.à r.l.	131366	Siegel Chauffage Sàrl	131358
Eureko Captive S.A.	131348	Sitma Machinery International S.A.	131365
FIM Short Term Fund	131364	Syntesi S.A.	131335
Financial Trees Holding S.A.	131365	Tosanpo S.A.	131349
Galileo Re S.A.	131334	Yellow Star S.A.	131372
Human Quest (Luxembourg) S.à r.l.	131373		

Adilev Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 44.556.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue à Luxembourg le 15/10/2008

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le Conseil prend également acte de la nouvelle adresse professionnelle de Messieurs Etienne Gillet et Jacques Tordoor, administrateurs, et de la société AUDITEX Sàrl, commissaire aux comptes, au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008137543/3842/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07223. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

J.T.L. Transports A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 24, Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 142.402.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, am dreizehnten Oktober.

Sind vor Maître Pierre PROBST, Notar mit Amtssitz in Ettelbrück,

erschienen:

1. Herrn Sascha JOHANNNS, Firmenleiter, wohnhaft in B-4780 St. Vith, Büchelstrasse 12103/3, geboren am 2.8.1981 in Sankt Vith, Belgien,

2. Herrn Meiko JOHANNNS, Teilhaber, wohnhaft in B-4784 St. Vith, Hünningen 36, geboren am 7.9.1984 in Sankt Vith, welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersucht haben, die Gründungsurkunde einer zwischen ihnen zu errichtenden Gesellschaft zu erstellen, deren Satzung wie folgt festgelegt wurde:

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien und allen, die in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Aktien werden, wird hiermit eine Aktiengesellschaft (société anonyme) mit der Bezeichnung "J.T.L. TRANSPORTS A.G." gegründet, die der gegenwärtigen Satzung und den einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen unterliegt gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Weiswampach.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates an jeden anderen Ort der Gemeinde, in der er sich befindet, verlegt werden. Zur Verlegung des Gesellschaftssitzes an jeden anderen Ort des Landes bedarf es eines Beschlusses der Hauptversammlung der Aktionäre. Sollte die Durchführung der am vorstehend festgelegten Gesellschaftssitz auszuführenden Handlungen aufgrund politischer Ereignisse oder Kriegsgeschehnisse, oder, im allgemeinen, im Falle höherer Gewalt, behindert oder erschwert werden, so kann der Verwaltungsrat, um eine Beeinträchtigung der Gesellschaftsverwaltung zu verhindern, den Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegen, wobei der besagte Sitz sofort nach Beseitigung des für die Verlegung verantwortlichen Hindernisses an seinen ursprünglichen Ort zurückverlegt werden muss.

Während der vorübergehenden Verlegung behält die Gesellschaft die luxemburgische Staatsangehörigkeit bei und unterliegt weiterhin der luxemburgischen Gesetzgebung.

Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre aufgelöst werden.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist.

- der Betrieb eines Transportunternehmens per Land, per Wasser und per Luft, die Spedition in diesen Bereichen, Umzüge, die Lagerung als auch Verzollung, der Ankauf und Verkauf, der Verleih von Fahrzeugen und Maschinen, die Reparatur-, Karosserie- und Wartungsarbeiten an allen Fahrzeugen und Maschinen.

- Import und Export von Handelswaren und Gütern;

- die Gründung und die Verwaltung von anderen Gesellschaften im In- und Ausland; die Projektentwicklung und die dazugehörige Unterstützung und Beratung;

- der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Finanz-, Industrie- oder Handelsunternehmen;

Die Gesellschaft kann alle Rechtshandlungen vornehmen, welche mit dem vorstehenden Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder denselben fördern. Die Gesellschaft darf alle Handels-, Industrie, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend (31.000) Euro, eingeteilt in 1000 (eintausend) Aktien mit einem jeweiligen Nennwert von 31 (einunddreißig) Euro.

Die Aktien sind Inhaberaktien, vorbehaltlich einer gegenteiligen gesetzlichen Bestimmung.

Die Aktien der Gesellschaft können, je nach Wahl des Inhabers, in Form von Einzelaktien oder von Zertifikaten, die mehrere Aktien verbriefen, ausgestellt werden.

Art. 4. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat, bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, deren Amtszeit nicht mehr als sechs Jahre betragen darf.

Die Verwaltungsratsmitglieder sind jederzeit von der Hauptversammlung abrufbar. Die scheidenden Mitglieder können sich der Wiederwahl stellen.

Art. 5. Der Verwaltungsrat verfügt über die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsgeschäfte zu führen und alle die Gesellschaft betreffenden Verwaltungs- und Verfügungshandlungen zu tätigen; sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Hauptversammlung vorbehalten sind, fallen in seinen Zuständigkeitsbereich. Er kann namentlich Kompromisse und Vergleiche abschließen oder sämtliche Verzichtleistungen und Aufhebungen mit oder ohne Zahlung gewähren.

Der Verwaltungsrat bestellt seinen Vorsitzenden. Er ist nur beschlussfähig, sofern die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden maßgebend.

Der Verwaltungsrat kann, gemäß Artikel 60 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften, die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung der Gesellschaft in Bezug auf diese Geschäftsführung Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführern oder sonstigen Bevollmächtigten, die Aktionäre sein können oder nicht und deren Ernennung, Abberufung und Befugnisse vom Verwaltungsrat geregelt werden, übertragen.

Die Haftung dieser Bevollmächtigten in Bezug auf ihre Verwaltung wird gemäß den allgemeinen Regeln des Mandats festgelegt.

Die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied unterliegt der vorherigen Zustimmung der Hauptversammlung der Aktionäre und sieht für den Verwaltungsrat die Pflicht vor, der ordentlichen Hauptversammlung jährlich Bericht über alle den Bevollmächtigten zuerkannten Gehälter, Bezüge und Vergünstigungen zu erstatten.

Die Gesellschaft wird rechtmäßig durch die Einzelunterschrift eines geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds, mit oder ohne Befugniseinschränkung, verpflichtet.

Alle Gerichtsklagen, sowohl als Klägerin als auch als Beklagte werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat auf Veranlassung und Betreibung seines Vorsitzenden oder eines geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds angestrengt.

Art. 6. Die Überwachung der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Rechnungsprüfern, die für eine Amtszeit von höchstens sechs Jahren ernannt werden.

Art. 7. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am Datum der Gesellschaftsgründung und endet am einunddreißigsten Dezember zweitausendneun.

Die vor dieser Gesellschaftsgründung im Namen und für Rechnung der Gesellschaft durchgeführten Geschäfte werden in die Gesellschaftsbücher und -Dokumente eingetragen.

Die jährliche Hauptversammlung findet am ersten Mittwoch des Monats April um 13.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen in den Einberufungsschreiben anzugebenden Ort statt.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so tritt die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag zusammen.

Art. 9. Der Verwaltungsrat kann beschließen, dass der Aktieninhaber im Hinblick auf seine Teilnahme an der Hauptversammlung seine Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgelegten Datum hinterlegen muss. Jeder Aktionär ist berechtigt, seine Stimme persönlich oder durch einen Bevollmächtigten abzugeben.

Art. 10. Jedes Mal, wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind oder erklären, die zur Beratung vorgelegte Tagesordnung zu kennen, kann die Hauptversammlung ohne vorherige Einberufungsschreiben abgehalten werden.

Art. 11. Die Hauptversammlung besitzt die weitestgehenden Befugnisse, um alle Handlungen im Zusammenhang mit der Gesellschaft zu tätigen oder zu billigen.

Art. 12. Die Gesellschaft kann jederzeit durch einen Beschluss der Hauptversammlung, die gemäß den vom Gesetz und der Satzung in Sachen Satzungsänderung ohne Beeinträchtigung des Gesellschaftsgegenstandes oder ihrer Form vorgesehenen Anwesenheits- und Mehrheitsbedingungen abstimmt, aufgelöst werden.

Anlässlich der Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation auf Betreiben eines oder mehrerer Liquidatoren, die natürliche oder juristische Personen sein können und von der Hauptversammlung ernannt werden, die ebenfalls ihre Befugnisse und Vergütungen festlegt.

Art. 13. Das Gesetz vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften sowie seine anschließenden Abänderungen finden überall dort Anwendung, wo die vorliegende Satzung keine Abweichung vorsieht.

Zeichnung

Nach erfolgter Festlegung der Gesellschaftssatzung erklären die Komparenten, die Aktien wie folgt zu zeichnen:

- Herrn Sascha JOHANNNS, vorbenannt	500
- Herrn Meiko JOHANNNS, vorbenannt	500
Total	1.000

Das gesamte Kapital wurde durch Barzahlungen eingezahlt, sodass die Summe von einunddreißigtausend (31.000) Euro der Gesellschaft fortan zur freien Verfügung stehen, wie dies dem Notar, der es ausdrücklich feststellt, nachgewiesen wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt fest, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt wurden.

Veranschlagung der kosten

Der Betrag der Kosten, Auslagen Vergütungen oder Lasten jedweder Art, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung entstehen oder auferlegt werden, beläuft sich auf zirka neunhundert Euro (900.-€).

Ausserordentliche Hauptversammlung

Nach erfolgter Festlegung der Satzung treten die Komparenten, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, zu einer außerordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als ordnungsgemäß einberufen erachten; nach Beratung werden einstimmig die folgenden Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Gesellschaftssitz wird in L-9991 Weiswampach, Kiricheneck 24, festgelegt.
- 2) Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei festgelegt. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:
 - Herr Sascha JOHANNNS, vorbenannt,
 - Herr Meiko JOHANNNS, vorbenannt,
 - Herr Edgard Anton JOHANNNS, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in B- 4784 St. Vith, Hünningen 36.

Die Dauer ihres Mandats wird auf sechs Jahre festgelegt. Die Vergütung der Verwaltungsratsmitglieder wird durch die jährliche Hauptversammlung festgelegt.

- 3) Die Zahl der Rechnungsprüfer wird auf einen festgelegt und

- Herrn Paul MÜLLER, Privatangestellter, wohnhaft in L- 9840 Siebenaler, Hausnummer 20, wurde zum Rechnungsprüfer ernannt..

Die Dauer seines Mandats wird auf sechs Jahre festgelegt.

4) Der Verwaltungsrat wird befugt, Herrn Sascha JOHANNNS, vorbenannt, vorbezeichnet, zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied zu bestellen, mit sämtlichen Befugnissen, um die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten, womit er auch gleichzeitig vom Verwaltungsrat auf diesen Posten ernannt wurde.

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung standen, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesen alles Vorstehenden an die Anwesenden, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben diese mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. JOHANNNS, M. HOHANNNS, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 15 octobre 2008. DIE/2008/9185. - Reçu cent cinquante-cinq euros, 0,5% EUR 155.-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, den 21. Oktober 2008.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2008136072/4917/145.

(080157658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Azuela Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 65.725.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 15/10/2008

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le Conseil prend également acte de la nouvelle adresse professionnelle de Messieurs Laurent Jacquemart et Jacques Remience, administrateurs, et de la société AUDITEX Sàrl, commissaire aux comptes, au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2008137536/3842/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07233. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Amel Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 138.381.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 15/10/2008

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le Conseil prend également acte de la nouvelle adresse professionnelle de Messieurs Etienne Gillet et Jacques Tordoor, administrateurs, et de la société AUDITEX Sàrl, commissaire aux comptes, au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2008137539/3842/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07227. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Alloy Market S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3397 Roeser, 2, rue Hoehl.
R.C.S. Luxembourg B 92.756.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mars 2003, acte publié au Mémorial C n ° 465 du 29 avril 2003.

Assemblée Générale Ordinaire du 23 septembre 2008

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société Alloy Market S.A., tenue au siège social en date du 23 septembre 2008, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1- Prorogation du mandat d'administrateur de Monsieur Jeetendra CHAUHAN, demeurant 19-B P.M.G.P. Colony, Near Panvel Highway, Ind-400043 Mankhurd (W) Mumbai, pour une durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alloy Market S.A.
Signature

Référence de publication: 2008134311/770/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04893. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

Quest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1133 Luxembourg, 13, rue des Ardennes.
R.C.S. Luxembourg B 89.746.

—
Assemblée Générale des Actionnaires tenue à Luxembourg le 16 Mai 2008

- 1) L'assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs
Mr KISSEN Carlo 10, boulevard de Verdun L-2670 LUXEMBOURG,
Mr MINES Jean-Luc 7, rue J-P Pier L-2333 LUXEMBOURG,
Mr BINSFELD Marc 14, place du Parc L-2312 LUXEMBOURG,
Mr NESSER Claude 14, place du Parc L-2312 LUXEMBOURG,
Mr GOETZINGER Pol (non pas Geotzinger) 21, Pont Rémy L-2423 LUXEMBOURG,
Mr EISCHEN Daniel 21, Pont Rémy L-2423 LUXEMBOURG,
Mme GROFF Camille 38, route d'Esch L-1470 LUXEMBOURG,
jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.
- 2) L'assemblée décide de reconduire le mandat de l'administrateur-délégué
Mr KISSEN Carlo 10, boulevard de Verdun L-2670 LUXEMBOURG,
jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.
- 3) L'assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire au compte
Mr SIBUÉ Jean-Marc 121, rue du Pont à Mousson F-57950 Montigny-les-Metz jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008134357/725/29.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03933. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

Galileo Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 116.354.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 15 septembre 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société GALILEO RE S.A tenue le 15 septembre 2008, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.
2. L'Assemblée accepte la démission de Mme Marie-Louise SCHMIT de son poste de Président et Administrateur, avec effet immédiat.
3. L'Assemblée nomme:
 - M^e Aloyse MAY, né à Strasbourg (France) le 16 juillet 1954 et demeurant professionnellement au 2-4, av. Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg, Président et Administrateur.
 avec effet à dater de la présente Assemblée.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Le domiciliataire

Référence de publication: 2008134498/5387/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04793. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

Avenir Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 105.372.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 03 octobre 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société AVENIR INVEST S.A tenue le 03 octobre 2008, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marco CAMERONI, de son poste de Président et Administrateur et de Mme Marie Louise SCHMIT de son poste d'Administrateur, avec effet immédiat.

3. L'Assemblée nomme:

- M^e Aloyse MAY, né à Strasbourg (France) le 16 juillet 1954 et demeurant professionnellement au 41, av. de la Liberté à L-1930 Luxembourg, en Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- M. Gianmarco BERGERRE, né le 21 mai 1962 à La Hestre (Belgique), demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, Administrateur;

avec effet à dater de la présente Assemblée.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008134497/5387/27.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04794. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

Syntesi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 89.760.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 03 octobre 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SYNTESI S.A tenue le 03 octobre 2008, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marco CAMERONI, de son poste de Président et Administrateur et de Mme Marie Louise SCHMIT de son poste d'Administrateur, avec effet immédiat.

3. L'Assemblée nomme:

- M^e Aloyse MAY, né à Strasbourg (France) le 16 juillet 1954 et demeurant professionnellement au 41, av. de la Liberté à L-1930 Luxembourg, en Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- M. Gianmarco BERGERRE, né le 21 mai 1962 à La Hestre (Belgique), demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, Administrateur;

avec effet à dater de la présente Assemblée.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008134499/5387/27.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04792. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

ArIndustrial France Developments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 112.938.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 octobre 2008.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2008134539/231/14.

(080157204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

Sculptor Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.294.

Suite à une cession de parts intervenue en date du 30 avril 2008 entre OZ Europe Domestic Partners, L.P., et OZ Europe Master Fund Ltd,

- OZ Europe Domestic Partners, L.P., domicilié 615 South DuPont Highway, c/o National Corporate Research Ltd, Dover, 19901 Delaware, aux Etats-Unis d'Amérique détient 18 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,00 chacune.

- OZ Europe Master Fund Ltd, domicilié North Church Street, Harbour Centre, c/o Goldman Sachs (Cayman) Trust Limited, à George Town, dans les îles Caïman, ne détient plus de part de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sculptor Holdings II S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2008135635/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08430. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Meighorn Rosemont S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 137.522.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth of October.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MEIGERHORN ROSEMONT HOLDING S.à r.l., having its registered office is at L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves,

here represented by Mr. Geoffroy t'Serstevens, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current partner of MEIGERHORN ROSEMONT S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office at L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on March 7, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1053 of April 29, 2008.

- That the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to convert, with effect to January 1st, 2008, the subscribed capital from TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500,- EUR) into TWENTY THOUSAND SIX HUNDRED AND TWENTY-FIVE SWISS FRANCS (20,625 CHF) at the rate of exchange of CHF 1,65 for EUR 1.00 prevailing on January 2, 2008.

The proof of the rate of exchange existing between the Euro and the Swiss Franc on January 2, 2008 has been given to the undersigned notary.

The sole partner decides to convert all accounts in the books of the Company from Euro into Swiss Francs.

Second resolution

The sole partner decides to amend the first paragraph of the article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

"The subscribed capital is set at TWENTY THOUSAND SIX HUNDRED AND TWENTY-FIVE SWISS FRANCS (20,625 CHF) represented by five hundred (500) shares with a par value of FORTY-ONE POINT TWENTY-FIVE SWISS FRANCS (41.25 CHF) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mil huit, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MEIGERHORN ROSEMONT HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, ici représentée par Monsieur Geoffroy t'Serstevens, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société "MEIGERHORN ROSEMONT S.à r.l.", société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 7 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1053 du 29 avril 2008.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2008, le capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) en VINGT MILLE SIX CENT VINGT-CINQ FRANCS SUISSES (20.625.- CHF) au taux de change de CHF 1,65 pour EUR 1.- en vigueur le 2 janvier 2008.

La preuve du cours existant entre le franc suisse et l'euro au 2 janvier 2008 a été rapportée au notaire instrumentant.

L'associé unique décide de changer de la monnaie d'expression de tous les comptes de la société d'Euro en Francs Suisses.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

"Le capital social est fixé à VINGT MILLE SIX CENT VINGT-CINQ FRANCS SUISSES (20.625.- CHF) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de QUARANTE-ET-UN VIRGULE VINGT-CINQ FRANCS SUISSES (41,25 EUR) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. T'SERSTEVENS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2008, Relation: LAC/2008/42890. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008136663/242/80.

(080160202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Instore Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 142.597.

— STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fourteenth of October.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tradegro Limited, a company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Suites 13 & 15, Sarnia House, Le Truchot, St Peter Port GY1 4NA, Guernsey, and being registered under the number 37 468, represented by Ms Antoinette Portley, Company Administrator, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 9 October 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Instore Holdings S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including,

without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies in which it has a direct or indirect interest to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers consisting of Class A managers and Class B managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by a resolution of the single manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and if this majority consists of a least one Class A manager and one Class B manager. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast, whereby this majority must consist of at least one Class A manager and one Class B manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any one Class A manager of the Company together with any one Class B manager of the company, or as the case may be, by the joint or single signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of March of each year and end on the last day of February.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. The general meeting of members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 28 February 2010.

Subscription - Payment

Thereupon, Tradegro Limited, pre-named and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Class A Managers:

- Mr Cornus Moore, Company Director, born in Cookhouse, South Africa on 6th February 1950, residing in CH-6315 Oberaegeri, Im Eichli, 9, Switzerland;

- Mr Gideon Hendrik Cilliers, Accountant, born in South Africa on 19th June 1979, residing in Talacherstrasse, 14, CH-6340 BAAR, Switzerland;

Class B Manager:

- Mr Hermanus Roelof Willem Troskie, lawyer, born in Amsterdam, The Netherlands, on 24th May 1970, having his professional address at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Tradegro Limited, une société constituée selon les lois de Guernsey, ayant son siège social au Suites 13 & 15, Sarnia House, Le Truchot, St Peter Port, GY1 4NA Guernsey, immatriculée sous le numéro 37 468,

Ici représentée par Madame Antoinette Portley, Company Administrator, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Instore Holdings S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales**Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation**Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérants de Classe A et gérants de Classe B. Le(s) gérant(s) n'(ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et si cette majorité est composée d'au moins un gérant de Classe A avec un gérant de Classe B. Les décisions du conseil de gérance ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix et cette majorité doit se composer d'au moins

un gérant de Classe A avec un gérant de Classe B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B, ou le cas échéant, par la signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier mars de chaque année et se termine le dernier jour de février.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 28 février 2010.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Tradegro Limited, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ mille neuf cents euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Classe A:

- Monsieur Cornus Moore, directeur, né à Cookhouse, Afrique du Sud, le 6 février 1950, domicilié à CH-6315 Oberaegeri, Im Eichli, 9, Suisse;

- Monsieur Gideon Hendrik Cilliers, comptable, né en Afrique de Sud, le 19 juin 1979, domicilié à Talacherstrasse, 14, CH-6340 BAAR, Switzerland;

Gérant de Classe B:

- Monsieur Hermanus Roelof Willem Troskie, avocat, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 24 mai 1970, domicilié professionnellement à 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. PORTLEY - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2008, LAC/2008/43205. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (EUR 62,50).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt-huit octobre de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008137672/242/424.

(080161478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

PRA GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 43.079.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008137707/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06294. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

PEN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 34, rue de Sanem.
R.C.S. Luxembourg B 135.583.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008137708/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08621. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Sculptor Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.294.

Suite à une cession de parts intervenue en date du 30 avril 2008 entre OZ Europe Domestic Partners II, L.P., et OZ Europe Master Fund Ltd,

- OZ Europe Domestic Partners II, L.P., domicilié 615 South DuPont Highway, c/o National Corporate Research Ltd, Dover, 19901 Delaware, aux Etats-Unis d'Amérique détient 19 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,00 chacune.

- OZ Europe Master Fund Ltd, domicilié North Church Street, Harbour Centre, c/o Goldman Sachs (Cayman) Trust Limited, à George Town, dans les îles Caïman, détient 18 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,00 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sculptor Holdings II S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2008135636/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08425. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Dominic Van den Bossche, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Koetschette, 1, rue Napoléon.
R.C.S. Luxembourg B 124.880.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008137710/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08602. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Diligentia SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 84.082.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008137711/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08581. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Iceberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 76.398.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle reportée tenue en date du 18 septembre 2008, les actionnaires ont décidé:

1. de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Noëlla Antoine, administrateur de classe B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Sergio Ingegnatti, administrateur de classe A, avec adresse au 176/3, Via Servais, 10148 Torino, Italie

- Mario Rizzante, administrateur de classe A, avec adresse au 54, Frazione Gallenca, 10087 Valperga, Italie

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 juin 2009 et qui se tiendra en 2009.

2. de renouveler le mandat de Eurofid S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 juin 2009 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008137809/581/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV07970. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Eureko Captive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord.
R.C.S. Luxembourg B 62.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008137800/267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09536. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

ABN AMRO Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 47.072.

Le bilan au 30/04/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ABN AMRO Funds

Signature

Référence de publication: 2008137799/755/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00058. - Reçu 222,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Satyricon Services Holding, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 100.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Satyricon Services Holding

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008137792/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09858. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

ER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 97.108.

CLÔTURE DE LIQUIDATION DU 10 MAI 2008

L'an deux mille huit, le dix mai.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme E.R.S.A, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 97.108, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 17 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1325 du 12 décembre 2003.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire BETTINGEN, en date du 19 avril 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Fabrizio IODICE DELGADO, consultant, demeurant à I-80123 Naples (Italie), Piazza Salvatore di Giacomo, 148.

Le Président désigne comme secrétaire Fiduciaire F.O.R.I.G. S.c, représentée par monsieur WETZEL Carlo, Expert-comptable.

L'assemblée élit comme scrutateur MILESTONE S.à r.l., représentée par monsieur WETZEL Carlo

Le Président déclare:

I- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Présentation du rapport du commissaire-vérificateur.

2. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur.

3. Prononciation de la clôture de la liquidation.

4. Que l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 avril 2006, après avoir entendu le rapport du liquidateur, monsieur WETZEL Carlo, Expert-comptable a nommé en qualité de commissaire-vérificateur à la liquidation Fiduciaire F.O.R.I.G. S.c. et a fixé à ce jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a abordé son ordre du jour comme suit:

1) Rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation:

L'assemblée entend le rapport du commissaire vérificateur, Fiduciaire F.O.R.I.G. S.c. sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge au commissaire-vérificateur et au liquidateur pour l'exécution de leur mandat.

2) Clôture de la liquidation:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister à la date de cette assemblée.

A- L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à la Fiduciaire F.O.R.I.G. S.c., 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg (Article 151 Alinéa 1^{er}).

B- Conformément à l'article 148 et 151 Alinéa 2 de la loi du 10 août 1915 Monsieur Fabrizio IODICE DELGADO, consultant, demeurant à I-80123 Naples (Italie) Piazza Salvatore di Giacomo, 148, certifie que les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés et les dettes ultérieures au bilan de clôture de liquidation seront assurées sous sa responsabilité ou déposés par les associés sur un compte caution.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 10 mai 2008.

Fabrizio IODICE DELGADO / F.O.R.I.G. S.c. / MILESTONE S.à r.l.

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2008137783/4906/53.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04470. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Tosanpo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.593.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le quinze octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.906 ici représentée par Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET résidant professionnellement à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 13 octobre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «TOSANPO S.A.».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le quatrième vendredi du mois de mai à 14.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/est élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est estimé approximativement à la somme de EUR 1.900,-.

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social sousscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1);

2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

(i) Madame Ariane VIGNERON, née à Vielsalm (B), le 15 octobre 1977, demeurant professionnellement 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

(ii) Madame Chantal MATHU, née à Aye (B), le 8 mai 1968, demeurant professionnellement 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

(iii) Monsieur Olivier OUDIN, né à Troyes (F), le 19 octobre 1967, demeurant professionnellement 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommée commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2014; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la comparante, le présent acte est établi en français, suivi d'une version anglaise. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of October.

Before the undersigned, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., a Luxembourg company incorporated under the Luxembourg law, whose registered office is in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch and registered with the Registrar of Companies of Luxembourg under the number B 65.906 hereby represented by Mr Pierre-Siffrein GUILLET, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 13 October 2008 (the Proxyholder).

The said proxy, after having been signed «ne varietur» by the Proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "TOSANPO S.A."

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.2 The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) consisting of three hundred ten (310) ordinary shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propritaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the fourth Friday of the month of May at 2 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers. The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2008.

The first annual General Meeting will be held in 2009.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the three hundred ten (310) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company, as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 1,900.-.

Resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three) and the number of auditors at 1 (one);
2. the following persons are appointed as directors:

(i) Mrs Ariane VIGNERON, born in Vielsalm (B), on 15 October 1977, residing professionally 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

(ii) Mrs Chantal MATHU, born in Aye (B), on 8 May 1968, residing professionally 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

(iii) Mr Olivier OUDIN, born in Troyes (F), on 19 October 1967, residing professionally 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

3. that FIN-CONTROLE S.A., a public limited company (société anonyme) existing under Luxembourg law, with registered office at L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 42.230, be appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;

4. that the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2014; and

5. that the address of the registered office of the Company is at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. At the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French versions, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: P.S. GUILLET - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 octobre 2008, LAC/2008/42427. — Reçu à 0,50%: cent cinquante-cinq euros (EUR 155,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt-huit octobre de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008137676/242/500.

(080161444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Siegel Chauffage Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3927 Mondercange, 63, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.134.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008137703/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06302. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

L'Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 76.678.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008137709/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08612. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Clermon Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 94.207.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2008.

Clermon Holding Company S.A.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Administrateur
Signatures

Référence de publication: 2008137762/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09635. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

NTR Network Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.340.

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth day of the month of May,
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société anonyme NTR Network Investment S.A. (the "Company") having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, on 19 April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 14 July 2006 under number 1360 and whose articles have been amended by deed of Maître Henri Hellinckx, notary, on 16 November 2006, published in the Mémorial on 9 February 2007 under number 155 and by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, on 29 March 2007, published in the Mémorial on 23 July 2007 under number 1528.

The meeting was presided over by M^e François Felten, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary M^e Mathilde Lattard, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer M^e Isabel Kolb, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda and the convening notices have been sent to the shareholders inscribed in the register of shareholders on 16 May 2008 pursuant to the provisions of the articles of association.

II. The shareholders represented together with the number of shares held by them are shown on the attendance list, which is signed by the proxies, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies will be annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

III. It appears from the attendance list that out of a total of six thousand two hundred and ninety (6,290) shares in issue, 6,210 shares (representing 98,7 %) were represented (in attendance or by proxy) at the meeting.

IV. The agenda of the meeting is as follows:

1. Amendment of article 3 of the articles of association of the Company relating to the duration of the Company that shall read as follows:

"The Company is formed to last until January 1, 2010, it being specified that the Company will be wound up and further liquidated before that date in the event it does not own anymore, directly or indirectly through any other corporate vehicle created for the purpose of holding, shares of NET TRANSMIT & RECEIVE, S.L. ("NTR"), a Spanish company governed by the laws of Spain, registered with the Barcelona commercial registry, at book 32,317, page 83, sheet number B-206,573, entry 1st; holder of tax identification number B-62,173,737.

2. Amendment of the first sentence of article 4 of the articles of association of the Company relating to the corporate object of the Company that shall read as follows:

"The object of the Company is the direct or indirect holding of shares of NTR, it being specified that the Company may temporarily hold shares of subsidiaries of NTR as well for the sole purpose of contributing them to NTR in consideration for shares of NTR."

3. Amendment of the last sentence of article 21 of the articles of association of the Company relating to the liquidation of the Company that shall read as follows:

"The rules set forth for the allocation of the Liquidation Amount will apply mutatis mutandis for the allocation of the shares of NTR (or of the entity through which the Company holds the shares of NTR as the case may be) to the shareholders of the Company pursuant to a liquidation followed by a distribution of the Company's assets."

4. Approval of the contemplated restructuring of the holding of NTR and in particular the exchange of the Company's shares in NTR against shares in a newly incorporated holding company based in the United Kingdom (NTRglobal Group Limited) and instruction to the board of directors of the Company to take all appropriate actions in that respect.

V. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation the meeting resolved as follows:

First resolution

The meeting resolved at the majorities set out hereafter to amend the duration of the Company and consequently to amend article 3 of the articles of association as set out in the agenda.

Votes all shares:

For: 6.210	Against: 0	Abstentions: 0
------------	------------	----------------

Votes Class Z2 shares:

For: 763	Against: 0	Abstentions: 0
----------	------------	----------------

Votes Class Z3 shares:

For: 554	Against: 0	Abstentions: 0
----------	------------	----------------

Pursuant to the above a total of 100 % of the votes cast of all the represented shares in issue and a total of 100% of the votes cast of the represented Class Z2 shares in issue (representing 100% of all the shareholders holding Class Z2 shares) and a total of 100% of the votes cast of the represented Class Z3 shares in issue (representing 100% of all the shareholders holding Class Z3 shares) have voted in favour, so that the resolution has been adopted.

Second resolution

The meeting then resolved at the majorities set out hereafter to amend the corporate object of the Company and consequently to amend article 4 of the articles of association as set out in the agenda.

Votes all shares:

For: 6.210	Against: 0	Abstentions: 0
------------	------------	----------------

Votes Class Z2 shares:

For: 763	Against: 0	Abstentions: 0
----------	------------	----------------

Votes Class Z3 shares:

For: 554	Against: 0	Abstentions: 0
----------	------------	----------------

Pursuant to the above a total of 100 % of the votes cast of all the represented shares in issue and a total of 100% of the votes cast of the represented Class Z2 shares in issue (representing 100% of all the shareholders holding Class Z2 shares) and a total of 100% of the votes cast of the represented Class Z3 shares in issue (representing 100% of all the shareholders holding Class Z3 shares) have voted in favour, so that the resolution has been adopted.

Third resolution

The meeting further resolved at the majorities set out hereafter to amend the last sentence of article 21 of the articles of association of the Company relating to the liquidation of the Company as set out in the agenda.

Votes all shares:		
For: 6.210	Against: 0	Abstentions: 0
Votes Class Z2 shares:		
For: 763	Against: 0	Abstentions: 0
Votes Class Z3 shares:		
For: 554	Against: 0	Abstentions: 0

Pursuant to the above a total of 100 % of the votes cast of all the represented shares in issue and a total of 100% of the votes cast of the represented Class Z2 shares in issue (representing 100% of all the shareholders holding Class Z2 shares) and a total of 100% of the votes cast of the represented Class Z3 shares in issue (representing 100% of all the shareholders holding Class Z3 shares) have voted in favour, so that the resolution has been adopted.

Fourth resolution

The Meeting having received and considered the contemplated restructuring of the holding of NTR and in particular the exchange of the Company's shares in NTR against the shares in a newly incorporated holding company based in the United Kingdom (NTRglobal Group Limited) the meeting resolved at the majorities set out hereafter to approve the restructuring of the holding of NTR and in particular the exchange of the Company's shares in NTR against the shares in a newly incorporated holding company based in the United Kingdom (NTRglobal Group Limited) and to instruct the board of directors of the Company to take all appropriate actions in that respect.

Votes all shares:		
For: 6.210	Against: 0	Abstentions: 0
Votes Class Z2 shares:		
For: 763	Against: 0	Abstentions: 0
Votes Class Z3 shares:		
For: 554	Against: 0	Abstentions: 0

Pursuant to the above a total of 100 % of the votes cast of all the represented shares in issue and a total of 100% of the votes cast of the represented Class Z2 shares in issue (representing 100% of all the shareholders holding Class Z2 shares) and a total of 100% of the votes cast of the represented Class Z3 shares in issue (representing 100% of all the shareholders holding Class Z3 shares) have voted in favour, so that the resolution has been adopted.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Followed by a French translation

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sixième jour du mois de mai,
Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de NTR Network Investment S.A. (la "Société"), société anonyme, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte passé par devant le notaire Joseph Elvinger le 19 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 14 juillet 2006 sous le numéro 1360 et dont les statuts ont été modifiés par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire, en date du 16 novembre 2006, publié au Mémorial le 9 février 2007 sous le numéro 155 et par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire, en date du 29 mars 2007, publié au Mémorial le 23 juillet 2007 sous le numéro 1528.

L'assemblée a été présidée par M^e François Felten, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire M^e Mathilde Lattard, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a désigné comme scrutateur M^e Isabel Kolb, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et demandé au notaire d'acter ce qui suit:

I. L'assemblée générale extraordinaire a été réunie par une convocation contenant l'ordre du jour et la convocation a été envoyée le 16 mai 2008 à tous les actionnaires figurant dans le registre des actionnaires conformément aux statuts.

II. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux figurent sur la liste de présence, signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Cette liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Il ressort de la liste de présence que sur un total de six mille deux cent quatre-vingt-dix (6.290) actions émises, 6.210 actions (représentant 98,70 %) ont été représentées (en présence ou par procuration) à cette assemblée.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société relatif à la durée de la Société qui doit se lire comme suit:

"La Société est formée pour durer jusqu'au 1er janvier 2010, étant spécifié qu'il sera mis fin à la Société et qu'elle subira une liquidation avant cette date dans l'hypothèse où elle ne détiendrait plus, directement ou indirectement à travers tout autre entité créé pour la détention, d'actions de NET TRANSMIT & RECEIVE, S.L. ("NTR"), une société espagnole régie par le droit espagnol, enregistrée au registre commercial de Barcelone, dans le registre 32.317, à la page 83, volet numéro B-206.573, saisie 1ère, ayant pour numéro d'immatriculation fiscale B-62.173.737."

2. Modification de la première phrase de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet social de la Société qui doit se lire comme suit:

"L'objet social de la Société est de détenir directement ou indirectement des actions de NTR, étant précisé que la Société a la possibilité de détenir provisoirement des actions de filiales de NTR dans l'unique but d'en faire l'apport à NTR en échange d'actions de NTR."

3. Modification de la dernière phrase de l'article 21 des statuts de la Société relatif à la liquidation de la Société qui doit se lire comme suit:

"Les règles stipulées pour l'attribution du Boni de Liquidation s'appliqueront mutatis mutandis pour l'attribution des actions de NTR (ou de l'entité à travers de laquelle la Société détient des actions de NTR en fonction du cas applicable) aux actionnaires de la Société suite à une liquidation suivi de la distribution des actifs de la Société."

4. Approbation de la restructuration envisagée de la détention de NTR et en particulier l'échange des actions de la Société dans NTR contre des actions dans une société de tête nouvellement constituée et basée au Royaume-Uni (NTRglobal Group Limited) et instruction au conseil d'administration de la Société de prendre toutes les mesures appropriées à cet égard.

V. Il ressort de ce qui est mentionné ci-dessus que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'assemblée a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé aux majorités montrées ci-dessous de modifier la durée de la Société et par conséquent de modifier l'article 3 des statuts de la Société comme prévu dans l'ordre du jour.

Vote de toutes les actions:

Pour: 6.210	Contre: 0	Abstentions: 0
-------------	-----------	----------------

Vote des actions de Catégorie Z2:

Pour: 763	Contre: 0	Abstentions: 0
-----------	-----------	----------------

Vote des actions de Catégorie Z3:

Pour: 554	Contre: 0	Abstentions: 0
-----------	-----------	----------------

En vertu de ce qui est mentionné ci-dessus un total de 100 % des voix données de tout le capital social émis et représenté et un total de 100% des voix données des actions de Catégorie Z2 émises et représentées (représentant 100% des actionnaires qui détiennent des actions de Catégorie Z2) et un total de 100% des voix données des actions de Catégorie Z3 émises et représentées (représentant 100% des actionnaires qui détiennent des actions de Catégorie Z3) ont voté en faveur et par conséquent, la résolution a été adoptée.

Deuxième résolution

Puis, l'assemblée générale a décidé aux majorités montrées ci-dessous de modifier l'objet social de la Société et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts de la Société comme prévu dans l'ordre du jour.

Vote de toutes les actions:

Pour: 6.210	Contre: 0	Abstentions: 0
-------------	-----------	----------------

Vote des actions de Catégorie Z2:

Pour: 763	Contre: 0	Abstentions: 0
-----------	-----------	----------------

Vote des actions de Catégorie Z3:

Pour: 554	Contre: 0	Abstentions: 0
-----------	-----------	----------------

En vertu de ce qui est mentionné ci-dessus un total de 100 % des voix données de tout le capital social émis et représenté et un total de 100% des voix données des actions de Catégorie Z2 émises et représentées (représentant 100% des actionnaires qui détiennent des actions de Catégorie Z2) et un total de 100% des voix données des actions de Catégorie Z3 émises et représentées (représentant 100% des actionnaires qui détiennent des actions de Catégorie Z3) ont voté en faveur et par conséquent, la résolution a été adoptée.

Troisième résolution

Ensuite, l'assemblée générale a décidé aux majorités montrées ci-dessous de modifier la dernière phrase de l'article 21 des statuts de la Société relatif à la liquidation de la Société comme prévu dans l'ordre du jour.

Vote de toutes les actions:

Pour: 6.210	Contre: 0	Abstentions: 0
-------------	-----------	----------------

131363

Vote des actions de Catégorie Z2:

Pour: 763 Contre: 0 Abstentions: 0

Vote des actions de Catégorie Z3:

Pour: 554 Contre: 0 Abstentions: 0

En vertu de ce qui est mentionné ci-dessus un total de

100 % des voix données de tout le capital social émis et représenté et un total de 100% des voix données des actions de Catégorie Z2 émises et représentées (représentant 100% des actionnaires qui détiennent des actions de Catégorie Z2) et un total de 100% des voix données des actions de Catégorie Z3 émises et représentées (représentant 100% des actionnaires qui détiennent des actions de Catégorie Z3) ont voté en faveur et par conséquent, la résolution a été adoptée.

Quatrième résolution

Après avoir reçu et revu la restructuration envisagée de la détention de NTR et en particulier l'échange des actions de la Société dans NTR contre des actions dans une société de tête nouvellement constituée et basée au Royaume-Uni (NTRglobal Group Limited), l'assemblée générale a décidé aux majorités montrées ci-dessous d'approuver la restructuration de la holding de NTR et plus particulièrement l'échange des actions de la Société dans NTR contre des actions dans une société holding nouvellement constituée au Royaume-Uni (NTRglobal Group Limited) et d'instruire le conseil d'administration de la Société de prendre toutes les mesures appropriées à cet égard.

Vote de toutes les actions:

Pour: 6.210 Contre: 0 Abstentions:0

Vote des actions de Catégorie Z2:

Pour: 763 Contre: 0 Abstentions: 0

Vote des actions de Catégorie Z3:

Pour: 554 Contre: 0 Abstentions: 0

En vertu de ce qui est mentionné ci-dessus un total de 100 % des voix données de tout le capital social émis et représenté et un total de 100% des voix données des actions de Catégorie Z2 émises et représentées (représentant 100% des actionnaires qui détiennent des actions de Catégorie Z2) et un total de 100% des voix données des actions de Catégorie Z3 émises et représentées (représentant 100% des actionnaires qui détiennent des actions de Catégorie Z3) ont voté en faveur et par conséquent, la résolution a été adoptée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête des parties comparantes, cet acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et que les comparants ont signé avec nous, Notaire, lecture faite.

Signé: F. FELTEN, M. LATTARD, I. KOLB, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 mai 2008. Relation : LAC/2008/21420. - Reçu Reçu douze euros (12. - €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2008136134/211/228.

(080159891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Satyricon Services Holding, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 100.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Satyricon Services Holding

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008137793/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09859. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Consoltex Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 115.089.

Le bilan modifié au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Cette publication remplace la version déposée le 22 octobre 2002 (L080155723.04)
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/10/2008.

SGG Corporate Services S.A.
412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008137794/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09250. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

FIM Short Term Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 46.468.

Le bilan au 30/06/2008 ainsi que l'affectation des résultats de l'exercice ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour FIM SHORT TERM FUND
Signature

Référence de publication: 2008137798/755/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00138. - Reçu 66,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Clayton Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 113.641.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4.11.08.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2008137804/7857/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09977. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Clayton Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 113.641.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4.11.08.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008137803/7857/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09973. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Sitma Machinery International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 61.985.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée du 8 octobre 2008

1. la démission des sociétés EFFIGI S. à r.l. et LOUV S. à r.l., toutes deux Sociétés à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg et toutes les deux Administrateurs de catégorie B sont acceptées

2. Mesdames Chantal MATHU et Antonella GRAZIANO, toutes les deux employées privées et toutes les deux demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont nommés Administrateurs de catégorie B pour une période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale de l'an 2014

3. les mandats d'Administrateurs de catégorie A de Messieurs Aris BALLESTRAZZI et de Monsieur Lamberto TASSI, tous les deux entrepreneurs et demeurant professionnellement au 1927 Via Vignolese, I-41057 Spilamberto ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg sont reconduits pour une durée de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014

Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Certifié sincère et conforme

SITMA MACHINERY INTERNATIONAL S.A

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008137919/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05579. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Financial Trees Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 105.756.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1^{er} septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résidant professionnellement au 12, avenue de la Liberté, L-1930, Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 1^{er} septembre 2008.;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Sandro CAPUZZO, employé privé, né le 14 décembre 1958 à Trieste en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

FINANCIAL TREES HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008137931/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV10060. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Due Esse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 38.539.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 01.02.2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Davide MURARI né le 14.06.1967 à Verona (Italie) employé privé, résident professionnellement au 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et président, avec effet au 01.02.2008;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet au 01.02.2008, Monsieur Olivier CONRARD, employé privé, né le 25.08.1965 à Messancy (Belgique), résident professionnellement au 12, avenue de la Liberté, L -1930 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de leur prédécesseur.

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Olivier CONRARD précité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DUE ESSE. S.A.

Société Européenne de Banque

Banque Domiciliaire

Signature / Edoardo Tubia

Référence de publication: 2008137932/24/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV10054. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

I.G.C. S.A., International Group Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 43.932.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008137953/1161/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV07048. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

e-shelter Zurich 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renert.

R.C.S. Luxembourg B 138.786.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"e-shelter Datacenter Development Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, rue Renert, L-2422 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 138.785,

here represented by Mrs Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 10 October 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "e-shelter Zurich 1 S.à r.l." (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, rue Renert, L-2422 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 138.786, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 16 May 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14 June 2008 (numéro 1479, page 70983). The articles of incorporation of the Company have not been amended as of today's date.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to amend the financial year of the Company with immediate effect, which will run from 1st October to 30th September of the following year.

As a consequence of the above, the Shareholder resolves to amend accordingly Article 14.1 of the Company's articles of incorporation, which shall read as follows:

"The Company's financial year starts on the 1st of October and ends on the 30th of September of the following year."

Second resolution

The Shareholder acknowledges, as a consequence of the above and for the avoidance of doubt, that the current financial year, which started on 16 May 2008, will be closed on 30th September 2009.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«e-shelter Datacenter Development Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3, rue Renert, L-2422 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.785,

ici représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 10 octobre 2008.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'Associé Unique (ci-après l'«Associé Unique») de «e-shelter Zurich 1 S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3, rue Renert, L-2422 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.786, constituée selon un acte notarié par-devant le notaire soussigné en date du 16 mai 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 14 juin 2008 (numéro 1479, page 70983). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés à ce jour.

Les parties présentes représentant l'intégralité du capital social demandent au notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société, avec effet immédiat, lequel commencera le 1^{er} octobre et se terminera le 30 septembre de l'année suivante.

Par conséquent, l'Associé Unique décide de modifier conformément l'Article 14.1 des statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

«L'année sociale de la Société commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique reconnaît, comme conséquence de ce changement et afin d'éviter tout doute, que l'année sociale actuelle, qui a commencé le 16 mai 2008, prendra fin le 30 septembre 2009.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. KORPEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 octobre 2008. Relation: EAC/2008/13096. - Reçu 12 Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008138373/239/79.

(080162263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Castella Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 142.134.

In the year two thousand and eight, on the fourteen day in the month of October.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Pan European Ventures S.A.", a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 38.052),

here represented by:

Mr Onno BOUWMEISTER, employee, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, pursuant to a proxy dated Luxembourg, 9 October 2008,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present notarial deed for registration purposes.

The appearing party, represented as stated here above, is the sole shareholder of "Castella Investments S.A." (the "Company"), a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, which registered office is at 5, rue Eugène Ruppert, L-1453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, incorporated following a deed of the undersigned notary of 29 September 2008, its publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations still pending.

The appearing party has requested to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of fourteen thousand six hundred euro (14,600.- EUR) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) to an amount of forty-five thousand six hundred euro (45,600.- EUR).

2 To issue, without a share premium, hundred forty-six (146) new shares with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3 To amend article 5, first paragraph of the articles of incorporation, in order to reflect the above capital increase.

4 Miscellaneous.

The sole shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions they adopt among themselves:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of fourteen thousand six hundred euro (14,600.- EUR) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, to an amount of forty-five thousand six hundred euro (45,600.- EUR) to be divided, after such increase of capital, into four hundred fifty-six (456) shares, with a par value of one hundred euro (100.- EUR) per share.

Second resolution

The sole shareholder resolved to issue hundred and forty-six (146) new additional shares with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) per share, each new issued share having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

Subscription - Payment

Thereupon has appeared Mr Onno BOUWMEISTER, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of "Pan European Ventures S.A.", by virtue of a proxy given on 9 October 2008 (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for hundred forty-six (146) new shares having each a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) and to make payment for such new shares by a contribution in cash, to the extent of twenty-five percent (25%).

The amount of three thousand six hundred and fifty euro (3,650.- EUR) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the sole shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the hundred and forty-six (146) new shares to the Subscriber.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

Art. 5. (first paragraph)

"The subscribed corporate capital of the Company is set at forty-five thousand six hundred euro (45,600.- EUR) divided into four hundred fifty-six (456) shares, with a par value of one hundred euro (100.- EUR) per share."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at thousand euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the same proxy holder of the appearing party, known by the notary by her surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

est apparue:

"Pan European Ventures S.A.", une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 38.052),

ici représentée par:

Monsieur Onno BOUWMEISTER, employé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée à Luxembourg, le 9 octobre 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'associé unique de la société "Castella Investments S.A." (la "Société"), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en voie d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, constituée après acte notarié du notaire soussigné en date du 29 septembre 2008, lequel acte se trouve en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante a reconnu être pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatorze mille six cents euros (14.600,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à un montant de quarante-cinq mille six cents euros (45.600,- EUR).

2 Émission, sans une prime d'émission, de cent quarante-six (146) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

3 Modification de l'article 5, premier alinéa des statuts de manière à refléter l'augmentation de capital.

4 Divers.

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de quatorze mille six cents euros (14.600,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune à un montant de quarante-cinq mille six cents euros (45.600,- EUR) qui sera divisé, après cette augmentation de capital, en quatre cent cinquante-six (456) actions, avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé d'émettre cent quarante-six (146) actions nouvelles supplémentaires d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action, chaque nouvelle action ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour des présentes résolutions.

Souscription - Paiement

Ensuite Monsieur Onno BOUWMEISTER, préqualifié s'est présenté, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisée de "Pan European Ventures S.A.", précitée, en vertu d'une procuration donnée le 9 octobre 2008 (le "Souscripteur").

Le Souscripteur a déclaré souscrire les cent quarante-six (146) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et libérer ces actions nouvelles par un apport en numéraire, à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%).

Le montant de trois mille six cent cinquante euros (3.650,- EUR) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les cent quarante-six (146) nouvelles actions nouvelles au Souscripteur.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique a décidé de modifier l'article 5, alinéa premier, des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. (alinéa 1^{er})

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à quarante-cinq mille six cents euros (45.600,- EUR) divisé en quatre cent cinquante-six (456) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la mandataire de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. BOUWMEISTER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 octobre 2008. Relation: EAC/2008/12993. - Reçu soixante-treize Euros (14.600,- à 0,5% = 73,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 octobre 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008138376/239/142.

(080162251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

e-shelter Frankfurt 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renert.

R.C.S. Luxembourg B 138.942.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"e-shelter Datacenter Development Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, rue Renert, L-2422 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 138.785,

here represented by Mrs Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 10 October 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "e-shelter Frankfurt 3 S.à r.l." (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, rue Renert, L-2422 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 139.942, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 16 May 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14 June 2008 (numéro 1479, page 70983). The articles of incorporation of the Company have not been amended as of today's date.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to amend the financial year of the Company with immediate effect, which will run from 1st October to 30th September of the following year.

As a consequence of the above, the Shareholder resolves to amend accordingly Article 14.1 of the Company's articles of incorporation, which shall read as follows:

"The Company's financial year starts on the 1st of October and ends on the 30th of September of the following year."

Second resolution

The Shareholder acknowledges, as a consequence of the above and for the avoidance of doubt, that the current financial year, which started on 16 May 2008, will be closed on 30th September 2009.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«e-shelter Datacenter Development Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3, rue Renert, L-2422 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.785,

ici représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 10 octobre 2008.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'Associé Unique (ci-après l'«Associé Unique») de «e-shelter Frankfurt 3 S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3, rue Renert, L-2422 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.942, constituée selon un acte notarié par-devant le notaire soussigné en date du 16 mai 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 14 juin 2008 (numéro 1479, page 70983). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés à ce jour.

Les parties présentes représentant l'intégralité du capital social demandent au notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société, avec effet immédiat, lequel commencera le 1^{er} octobre et se terminera le 30 septembre de l'année suivante.

Par conséquent, l'Associé Unique décide de modifier conformément l'Article 14.1 des statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

«L'année sociale de la Société commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique reconnaît, comme conséquence de ce changement et afin d'éviter tout doute, que l'année sociale actuelle, qui a commencé le 16 mai 2008 prendra fin le 30 septembre 2009.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. KORPEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 octobre 2008. Relation: EAC/2008/13097. - Reçu 12 Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 novembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008138371/239/79.

(080162272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Yellow Star S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 42.607.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 octobre 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008138107/231/14.

(080161764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

J.L.A. First Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 98.149.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt et un octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Erik ATTIAS, administrateur de société, né le 22 octobre 1961 à Alger, Algérie, demeurant au 66, avenue de Breteuil, F-75007 Paris, France,

ici représenté par:

Madame Sabrina BOURGUIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris (France), le 4 octobre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter:

I.- Que la société "J.L.A. FIRST HOLDING S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 98.149, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 3 décembre 2003 et dont sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") a été faite, le 5 février 2004, sous le numéro 146 et page 6999 (ci-après: "la Société").

Que les statuts de la Société n'ont jamais subi des modifications depuis sa constitution.

II.- Que la Société a actuellement un capital social souscrit de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) divisé en trois mille cent (3.100) actions ordinaires d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune, intégralement libérées en numéraire;

III.- Que le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

IV.- Que par les présentes le comparant en tant qu'actionnaire unique et bénéficiaire économique ultime prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

V.- Que le comparant déclare avoir parfaite connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.

VI.- Que le comparant, agissant encore en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

VII.- Que l'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

X.- Qu'il n'a jamais été procédé à la matérialisation des actions, donc pas d'annulation par lacération des trois mille cent (3.100) certificats d'actions au porteur.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société J.L.A. FIRST HOLDING S.A.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. BOURGUIGNON, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 octobre 2008. Relation: EAC/2008/13285. - Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 octobre 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008138410/239/55.

(080162018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Human Quest (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.419.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de EUROKNIGHTS ASSET MANAGEMENT IV LIMITED, avec siège social au 27 Hill Street, St. Hélier, Jersey JE2 4UA, Channel Islands, agissant en tant que general partner des limited partnerships EUROKNIGHTS IV US No 1 L.P., EUROKNIGHTS IV US No 2 L.P., EUROKNIGHTS IV US No 3 L.P., EUROKNIGHTS IV Jersey No 1 L.P., EUROKNIGHTS IV Jersey No 2 L.P., EUROKNIGHTS IV Argos Sodic Group L.P., EUROKNIGHTS IV GmbH & Co Beteiligungs KG,

"la soussignée"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, requiert le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société à responsabilité limitée Human Quest (Luxembourg) S. à r. l., R.C.S. Luxembourg B n° 107.419, ayant son siège social à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 2005, publié au Mémorial C, n° 857 du 7 septembre 2005.

2. Que le capital social de la société à responsabilité limitée Human Quest (Luxembourg) S. à r. l. s'élevait actuellement à EUR 1.050.000,- (un million cinquante mille euros) représenté par 3.500 (trois mille cinq cents) parts sociales de EUR 300,- (trois cents euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que par la présente, la soussignée, en tant que détentrice unique de la totalité des parts sociales, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

4. Que la soussignée, en sa qualité de liquidateur de la société à responsabilité limitée Human Quest (Luxembourg) S. à r. l., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

5. Que la soussignée requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

6. Que l'activité de la société a cessé; que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7. Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants.

8. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Compagnie Fiduciaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. LENTZ, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 septembre 2008. Relation: LAC/2008/39327 - Reçu douze euros (12,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008138677/211/50.

(080162648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

Ruby Bay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.977.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 septembre 2008, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 1^{er} octobre 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2008138106/219/13.

(080161781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

LBREP III BC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.552.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 août 2008, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 septembre 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2008138105/219/13.

(080161778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

CFSH Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 142.122.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 septembre 2008, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 3 octobre 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2008138104/219/14.

(080161777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Assenagon S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 509.700,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 127.480.

Im Jahre zweitausendundacht, am achten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Pierre-Alexandre Delagardelle, avocat, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg,

handelnd in seiner Eigenschaft als Vertreter des Verwaltungsrates der Gesellschaft "Assenagon S.A.", mit Gesellschaftssitz in 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

gemäß dem Umlaufbeschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft "Assenagon S.A.", vom 24. September 2008.

Welcher Umlaufbeschluss, von dem Erschienenen und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde angefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Erschienene, handelnd in der beschriebenen Eigenschaft, ersuchte den amtierenden Notar, ihre Erklärungen wie folgt darzulegen:

1. Die Gesellschaft "Assenagon S.A." wurde durch eine von Notar Jean-Joseph Wagner, vorgenannt, am 30. April 2007 errichtete Urkunde gegründet. Die Satzung wurde am 26. Juni 2007 im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (das "Mémorial C") unter der Nummer 1264 veröffentlicht. Beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister wurde sie unter der Nummer B 127.480 registriert. Die Satzung wurde zum letzten Mal abgeändert, gemäß einer notariellen Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 3. Juli 2007, veröffentlicht am 11. September 2007 im Mémorial C unter der Nummer 1948.

2. Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft beläuft sich auf fünfhunderteintausendsiebenhundert Euro (EUR 501.700,00) eingeteilt in fünfzigtausendeinhundertsiebzig (50.170) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,00).

3. Gemäß Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft ist der Verwaltungsrat berechtigt, das Gesellschaftskapital bis auf zehn Millionen Euro (EUR 10.000.000,00) insgesamt zu erhöhen.

4. Gemäß der Absätze 2, 3 und 4 desselben Artikel 5 der Satzung ist der Verwaltungsrat der Gesellschaft ermächtigt, innerhalb der Grenzen des genehmigten Kapitals Kapitalerhöhungen wie folgt vorzunehmen:

"Das Gesellschaftskapital kann durch Beschluss des Verwaltungsrates mittels Ausstellung und Ausgabe neuer Aktien, die mit den gleichen Rechten und Vorteilen wie die bereits bestehenden Aktien ausgestattet sind, auf bis zu zehn Millionen Euro (EUR 10.000.000,00) insgesamt erhöht werden.

Somit ist der Verwaltungsrat befugt und beauftragt:

- das Gesellschaftskapital, ganz oder teilweise in Höhe des gemäß Absatz 2. genehmigten Gesellschaftskapitals, in einer oder mehreren Stufen mittels Ausgabe neuer Aktien gegen Bareinzahlungen, Sacheinlagen, Umwandlung von Forderungen oder Kapitalisierung von Gewinnen oder Rücklagen soweit diese von der jährlichen Hauptversammlung der Aktionäre bestimmt wurden, oder durch Erhöhung des Nennwertes bestehender Aktien, zu erhöhen;

- Ort und Datum der Ausgabe oder der sukzessiven Ausgaben, den Ausgabekurs sowie die Zeichnungs- und Zahlungsbedingungen und -Modalitäten der neuen Aktien festzulegen.

Diese Genehmigung gilt bis zum 1. April 2012 und kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre hinsichtlich des zu jenem Zeitpunkt noch nicht ausgegebenen, jedoch genehmigten Gesellschaftskapitals erneuert werden."

5. Durch vorgenannten Umlaufbeschluss vom 24. September 2008, hat der Verwaltungsrat der Gesellschaft eine Erhöhung des Gesellschaftskapitals gemäß Artikel 5 der Satzung beschlossen. Das Kapital der Gesellschaft wurde zum 8. Oktober 2008 um einen Betrag von achttausend Euro (EUR 8.000,00) erhöht und somit von seinem derzeitigen Betrag von fünfhunderteintausendsiebenhundert Euro (EUR 501.700,00) auf einen Betrag von fünfhundertneuntausendsiebenhundert Euro (EUR 509.700,00) durch die Schaffung und Ausgabe von achthundert (800) neuen Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,00), unter der Bedingung, dass der Ausgabepreis auf das Konto der Gesellschaft eingezahlt wird, angehoben.

6. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft hat weiterhin entschieden, die Kapitalerhöhung durch einen Luxemburger Notar feststellen zu lassen und hat Herrn Pierre-Alexandre Delagardelle, vorgenannt, die erforderliche Vertretungsvollmacht verliehen, um die Zeichnung, Schaffung und Ausgabe von achthundert (800) neuen Aktien mit einem Nennwert von jeweils zehn Euro (EUR 10,00), ohne Emissionsprämie, protokollieren zu lassen, den Luxemburger Notar zu treffen, die Unterlagen hinsichtlich der Erhöhung des Gesellschaftskapitals vorzulegen, die spätere Abänderung von Artikel 5 der Satzung zu beantragen und um die Kapitalerhöhung zu verwirklichen, die nötigen Unterlagen für die Ausgabe der neuen Aktien an die Investoren vorzubereiten und alles Notwendige zu veranlassen, um das Vorangehende durchzuführen.

7. Die achthundert (800) neuen Aktien wurden, zum 8. Oktober 2008, in bar für einen Gesamtbetrag von achttausend Euro (EUR 8.000,00) bezahlt, wie durch Bankauszüge bewiesen, welche dieser Urkunde beigelegt bleiben.

8. Die Dokumente, welche die Ausgabe und Bezahlung der neuen Aktien rechtfertigen, wurden mithin dem unterzeichnenden Notar vorgelegt, welcher sie ausdrücklich anerkannte.

9. Infolge dieser Erhöhung des Gesellschaftskapitals wird der erste Absatz des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft abgeändert und lautet demnach wie folgt:

Art. 5. (erster Absatz)

"Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhundertneuntausendsiebenhundert Euro (EUR 509.700,00), eingeteilt in fünfzigtausendneuhundertsiebzig (50.970) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,00), die alle vollständig eingezahlt sind."

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die in irgendeiner Form der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde erwachsen, werden auf tausend Euro abgeschätzt.

Hierüber wurde diese Urkunde in Luxemburg, an dem eingangs erwähnten Datum aufgesetzt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Person, dem beurkundenden Notar nach Namen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe Person zusammen mit dem beurkundenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. A. DELAGARDELLE, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 13. Oktober 2008. Relation: EAC/2008/12845. - Erhalten vierzig Euro (8.000,00 € zu 0,5% = 40,00 €).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 3. November 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008138374/239/81.

(080162259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

MLAMGP 1 Partnership, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 5.100,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.849.

1. Le siège de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717, Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg à partir du 30 septembre 2008

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MLAMGP 1 Partnership S.e.c.s.

Signature

Référence de publication: 2008137771/683/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09099. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Moorfield Real Estate Fund Luxembourg Finance, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 19.875,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG Corporate Services S.A.

412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008137789/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09831. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.